

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à la **mairie**, en session ordinaire le

MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025 A 20 H 00

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Finances :

- Acquisition d'un terrain par acte notarié
- Demande de subvention exceptionnelle au SIE de Saint-Philippe-d'Aiguilhe

Délibérations diverses

- Adhésion de la commune de Porchères au module de gestion Cerfa'cile de Soléa

Questions/Informations diverses

- Point sur le projet de construction du terrain multisports city stade
- Présentation du Rapport Social Unique
- Agrément du Programme Produits Laitiers et Fruits et Légumes à l'école

Fait à Porchères, le 24 septembre 2025

Le Maire,
David REDON.

